

Checklist — Ouverture d'un PEA

Les étapes à suivre, dans l'ordre. À imprimer et cocher.

AVANT DE COMMENCER

Prévois 30 à 60 minutes au total pour l'ouverture (répartis sur 3-5 jours le temps de la validation). Aie à portée : pièce d'identité, justificatif de domicile, RIB d'un compte courant à ton nom, et une idée approximative de ton patrimoine et de ta tolérance au risque.

ÉTAPE 1 — PRÉPARATION

- **Vérifier mon éligibilité**
Résidence fiscale en France. Un seul PEA par personne adulte.
- **Définir mon horizon de placement**
Idéalement 5 ans minimum pour profiter de la fiscalité.
- **Évaluer mon montant de départ**
Possible d'ouvrir avec 10 € pour « prendre date » fiscalement.
- **Lire le module M8 de Mon Petit Capital**
Investir concrètement : du compte à l'ordre d'achat (Premium).

ÉTAPE 2 — CHOISIR UN COURTIER

- **Comparer plusieurs courtiers**
Boursorama, Trade Republic, Fortuneo, Bourse Direct : tarifs, interface, ETF disponibles.
- **Vérifier l'ORIAS**
Le courtier doit être inscrit à l'ORIAS (orias.fr) — obligatoire.
- **Lire les grilles tarifaires complètes**
Frais d'ordre, tenue de compte, inactivité, change. Pas seulement la page marketing.
- **Se méfier des blogs affiliés**
Beaucoup touchent une commission et orientent leur classement. Préfère sources indépendantes.

ÉTAPE 3 — OUVERTURE DU COMPTE

- **Réunir les pièces justificatives**
Pièce d'identité en cours, justificatif de domicile < 3 mois, RIB.
- **Créer le compte en ligne**
Parcours en général 100 % dématérialisé.
- **Remplir le questionnaire MIF II**
Connaissance financière, objectifs, tolérance au risque. Sois honnête — ça te protège.

-
- **Signer électroniquement le contrat**
Vérifier que la mention 'PEA' figure bien dans le type de compte.

- **Effectuer un premier versement symbolique**
Ex : 10 €. Active le PEA et démarre le compteur fiscal des 5 ans.

ÉTAPE 4 — APRÈS L'OUVERTURE

- **Attendre la validation du courtier**
En général 2 à 7 jours ouvrés.

- **Vérifier la date d'ouverture officielle**
C'est elle qui compte pour la fiscalité (les 5 ans).

- **Paramétrer les alertes de sécurité**
Authentification forte, notifications d'ordres.

- **Définir mon allocation d'actifs**
Ex : 80 % ETF monde, 20 % obligations. À adapter selon ton profil.

- **Activer les versements programmés (DCA)**
Pour automatiser et neutraliser l'émotion.

- **Conserver tous les justificatifs**
Confirmation d'ouverture, IBAN, premier relevé.

RAPPELS IMPORTANTS

Avant 5 ans : tout retrait clôture le PEA (sauf exceptions : invalidité, licenciement, retraite anticipée, création d'entreprise).

Après 5 ans : retraits partiels autorisés, exonération d'impôt sur le revenu (17,2 % de prélèvements sociaux restent dus).

Plafond : 150 000 € de versements (225 000 € total en ajoutant le PEA-PME).

Investir comporte un risque de perte en capital. Ne place que ce dont la perte n'affecterait pas ton équilibre financier.

Mon Petit Capital n'est pas Conseiller en Investissement Financier (CIF) au sens de l'article L.541-1 CMF. Ce document est pédagogique et ne constitue pas un conseil personnalisé. Pour un accompagnement sur mesure, consulte un CIF agréé AMF (liste sur orias.fr).